



## Le foyer socio-éducatif du collège

### Anne de Bretagne

#### Qu'est-ce que le F.S.E ?

C'est une association qui relève de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative aux associations. Il s'agit d'une personne morale de droit privé et à ce titre, elle est donc distincte du collège qui est une personne de droit public.

C'est une association de parents, collégiens, personnels de l'établissement ou autres, élus. Elle est indépendante de toute idéologie. Elle vise à construire un mieux vivre au collège.

Ses statuts sont déterminés par le F.S.E. lui-même, l'adhésion est facultative et volontaire. Tous les élèves peuvent être membres. Chaque membre est tenu d'acquitter une cotisation fixée en Assemblée Générale (**3 euros**). Cette cotisation permet au F.S.E de fonctionner, de maintenir et d'améliorer tous les services qu'il propose aux élèves. L'essentiel des recettes du F.S.E est constitué par les cotisations de ses membres, par la vente des photos de classe et les bénéfices d'organisation d'actions ponctuelles comme un loto ou repas.

Le F.S.E joue un rôle très important dans **l'animation** du collège et contribue à **l'épanouissement de la personnalité des jeunes**. Il assure, au travers de ses activités, une préparation à la vie sociale, une éducation à la citoyenneté, un apprentissage de la responsabilité.

Le F.S.E permet la création et le fonctionnement de clubs tels que : le club lecture, le club « journal », le club « foot »... Ces activités ont surtout lieu pendant le temps du midi mais elles peuvent aussi fonctionner en dehors des heures de cours. Chaque club est animé par les élèves en compagnie soit d'un professeur, d'un parent bénévole, d'un AED. La liste des clubs est revue chaque année. Si une activité intéresse un groupe d'élèves, il peut soumettre son projet au F.S.E. et créer un nouveau club.

Le F.S.E participe à l'aménagement des espaces récréatifs (dans la cour ou dans la salle foyer) en achetant divers équipements : tables de ping-pong, bancs, baby-foot, jeux de société, lecteur radio/CD ....

#### Comment ça fonctionne au collège Anne de Bretagne ?

Le FSE apporte **des services** aux élèves par :

- L'accès et l'aménagement **d'une salle** pour se détendre le midi.
- La gestion de la **photo de classe**.
- L'animation de **clubs et l'achat de matériel** pour leur fonctionnement...

**Pour pouvoir participer à ces activités, il faut être membre du FSE (cotisation de 3 euros)**

L'adhésion est facultative et volontaire.

La cotisation permet aux élèves de fréquenter plusieurs clubs et la salle du foyer, notamment sur le temps du midi.

Président(e) : Mme Poinsignon, Vice-Président : M. Seiller, Trésorière, Mme Vigneron, Secrétaire : Mme Papillon

#### Pour pouvoir participer à ces activités, il faut être membre du FSE (cotisation de 3 euros)

Nom élève	
Prénom(s)	
Classe	
Adresse	
Mail	

#### **Cotisation : 3 €**

Paiement  
choisi :

- Chèque  
 Espèce

Signature du responsable légal :